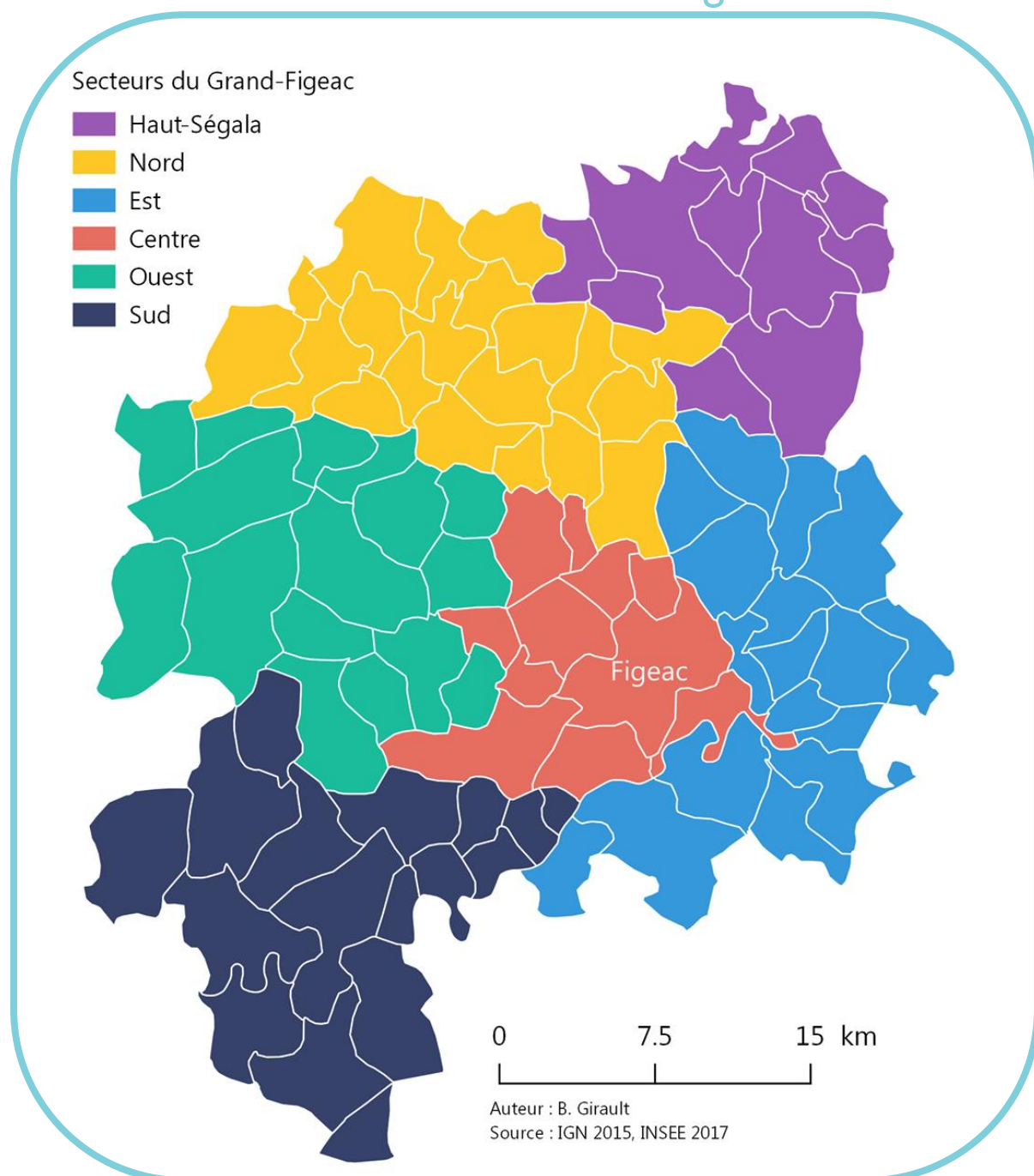


Le Grand-Figeac : en route vers une transition énergétique ambitieuse !

La volonté des élus permet au Grand-Figeac de profiter de l'impulsion de l'appel à projet TEPCV et de construire un projet ambitieux de transition énergétique autour de l'élaboration du PCAET.

Périmètre du Grand Figeac



Le territoire

Le «Grand-Figeac» est le nom de la Communauté de Communes (CC) créée au 1^{er} janvier 2017 en application de la loi NOTRe (08/2015) et résultant de la fusion de la CC du Grand-Figeac et de celle du Haut Ségala. Elle a été précédée par la CC de Figeac Cajarc (1997), Figeac Communauté (2009), «Grand-Figeac» (2013), nom conservé dans la nouvelle CC qui comprend désormais 92 communes et 45 066 habitants. Figeac en est le chef-lieu avec près de 10 000 habitants.

Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), créé le 23 juin 2015 et appelé « Figeac - Quercy - Vallée de la Dordogne » comprend la CC du Grand-Figeac et la nouvelle CC Causses et Vallée de la Dordogne (aussi appelée Cauvaldor). Il a en charge l'animation et la gestion du programme LEADER. Un Conseil de Développement a été lancé le 28 novembre 2015. Une partie de ce PETR appartient aussi au Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, éligible au Programme Leader 2014-2020.

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Figeac a été élaboré pendant cinq années et adopté le 9 décembre 2016 par le Syndicat mixte qui précédait le PETR. L'axe 3 du PADD du SCOT du Grand-Figeac étant « Ménager et sauvegarder les patrimoines et ressources naturelles » et un des trois objectifs est de « s'engager sur la voie de la transition énergétique ».

Un projet de transition en construction

Du fait des modifications administratives récentes, le Grand-Figeac doit prendre le temps de la construction approfondie de son nouveau projet de transition énergétique avec de nouvelles communes et de nouveaux partenaires.

Le territoire a la chance d'accueillir les Fermes de Figeac, coopérative agricole à l'initiative de la création de trois sociétés locales de production d'énergies renouvelables capitalisant 65,5 millions d'euros d'investissement et une production de 52 GWh par an, équivalente à la consommation électrique domestique des habitants du Grand-Figeac. Ces sociétés ont mise en place des centrales photovoltaïques ainsi qu'un parc éolien en faisant appel à l'épargne locale. Pour exemple, 180 habitants du territoire sont actionnaires des 7 éoliennes du parc de la Luzette. Aussi, le projet de transition du territoire est en construction mais il provient de plusieurs années de réflexion. L'appel à projet TEPCV dont la CC est lauréate et qui représente 2 millions d'euros a servi d'impulsion à la démarche de transition communautaire, avec la condition primordiale pour les élus d'intéresser l'ensemble des 92 communes et donc l'importance de choisir des actions les touchant toutes. 45 % de l'enveloppe TEPCV est

donc fléché sur l'amélioration de l'éclairage public, ce qui permet d'ouvrir un dialogue avec chacune des 92 communes et de sensibiliser chaque habitant du territoire sur les pratiques de consommation.

Le Grand-Figeac cherche aussi à faire office d'exemple en réduisant les charges dues à l'énergie, qui représentent le 2ème poste de dépenses des communes. C'est autour de l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) que le Grand-Figeac ambitionne d'étendre sa démarche et d'atteindre ses objectifs, la collectivité anticipe même la contrainte législative en débutant ce travail un an avant l'obligation légale. Elle est la première collectivité de la Région Occitanie, à s'engager dans cette démarche de manière volontaire. La participation au réseau TEPOS pousse le Grand-Figeac à tendre vers l'objectif de produire au moins autant d'énergie qu'il n'en consomme à l'horizon 2050.

Ainsi, le travail est déjà engagé autour d'un diagnostic en cours d'appropriation par les membres de la Commission environnement. La concertation sur les objectifs et le plan d'actions commence alors et il s'agit maintenant de bâtir collectivement une stratégie territoriale pour ensuite construire des programmes d'actions et les mener dans la durée sur une échelle de temps longue.

Une démarche portée par de nombreux acteurs

Le portage de la démarche de transition est d'abord assuré par les élus de façon très transversale au travers de la Commission environnement du Grand-Figeac, ouverte à l'ensemble des vice-présidents et de 7 conseillers communautaires.

Une commission particulière pour associer au mieux tous les élus dans leurs compétences et dans la diversité des communes membres. Ce choix montre la volonté des élus d'appréhender la question de la transition et de l'environnement dans tous les chantiers conduits par la CC. Ils travaillent sous la forme de comités de pilotage thématiques appuyés sur des comités techniques ad-hoc.

À l'été 2017 trois comités sont au travail :

- le suivi de la convention TEPCV ;
- la préparation du PCAET ;
- la préparation des rencontres TEPOS, en partenariat avec le CLER, prévue fin septembre 2017.

Sous l'autorité du Président et du Vice-Président en charge de l'Environnement, la coordination technique de la démarche de transition au sein du Grand-Figeac est assurée par un Chargé de mission identifié pour le programme TEPCV et le PCAET, par la directrice du pôle développement et par le Directeur Général des Services.

La rencontre avec les collègues de différentes directions et services pourrait donner lieu à la construction d'un véritable «réseau d'animation» pour la transition, indispensable pour démultiplier les actions, pour la mobilisation de tous et pour susciter des améliorations au niveau de chaque compétence communautaire. Chaque agent pourra ainsi, à son niveau, être un «ambassadeur de la transition».

Les communes, pleinement associées au projet de transition

La démarche de transition du Grand-Figeac est communautaire mais les élus insistent cependant sur la nécessité de mobiliser les 92 communes. Elles sont, pour les élus, des relais indispensables pour engager des actions visibles sur l'ensemble du

territoire et mobiliser les habitants. Certaines communes sont déjà très volontaristes et montrent qu'il est possible d'agir et de mobiliser les associations et certains habitants même avec peu de moyens. Elles aménagent leur patrimoine et relaient le chef de file qu'est le Grand-Figeac pour animer des politiques publiques intercommunales liées à l'eau, aux déchets, à la voirie, à l'éclairage public, au transport et à l'habitat. D'autres communes pourraient ainsi s'engager fortement, encouragées par la CC. La thématique de la transition énergétique peut aussi permettre de créer du lien communes-communauté, ce qui constitue une bonne opportunité pour créer une culture de travail sur une grande intercommunalité.



Credits : Abobay, CC-BY-SA-3.0

La société civile, cheville ouvrière de la transition

Les acteurs privés ne sont pas en reste, ils ont acquis et mis en œuvre des compétences d'ingénierie et des expériences de montages organisationnels dans le domaine de l'énergie dont la pertinence économique mérite d'être reconnue. Organisés dans l'association «Figeacteurs», ils ont pris des initiatives qui démontrent leur

impact sur la vie quotidienne dans les entreprises du Figeacois (crèches interentreprises, conciergerie, projet de légumerie...). Ces acteurs de la société civile sont prêts à contribuer à un projet de territoire en faveur de la transition énergétique.

Conscients de l'existence de ces ressources et du savoir-faire existant, les responsables du Grand-Figeac sauront relever le

défi d'organiser leur partenariat de manière complémentaire.

Les efforts déjà conduits en matière de coopération d'acteurs, d'association des entreprises et de mobilisation de l'épargne locale pourront être développés de manière à garantir une circulation accrue de la monnaie sur le territoire au service de l'économie réelle et du développement local.



Credits : UNADEL



Credits : UNADEL

Des villages en transition

Certains villages du Grand-Figeac font preuve de volontarisme en termes de transition énergétique et sont ainsi des précurseurs qui offrent des exemples concrets de projets réalisés par les communes. C'est le cas de Labathude et de Bagnac-sur-Célé. Le premier, petit village de 215 habitants, est engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la question énergétique. Il est aujourd'hui doté d'une chaufferie bois d'une capacité de 150 KWh qui permet de chauffer l'école, la crèche, 3 logements et la salle des fêtes du village. L'école en question a aussi accueilli sur son toit 72 m² de panneaux photovoltaïques. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une logique territoriale et les élus ont ainsi privilégié un fournisseur local pour le bois de la chaufferie.

Sur la commune de Bagnac, qui compte 1 600 habitants, c'est la zone scolaire et sportive qui a profité d'investissements en faveur de la réduction des consommations énergétiques et de la production d'énergie renouvelable. Ainsi, l'isolation de l'école primaire a été renforcée, tandis que le gymnase s'est vu offrir une extension accueillant de nouveaux locaux sportifs, tous alimentés par une chaufferie bois. La construction de ce bâtiment a aussi permis d'installer une surface de panneau photovoltaïque importante. Enfin, un bâtiment pour permettre aux élèves de s'abriter est en cours de construction suivant une architecture innovante. Il accueillera lui aussi des panneaux photovoltaïques, qui serviront directement de toit.

Une volonté forte d'impliquer les habitants

Pour devenir un territoire à énergie positive à l'horizon de 2050, les acteurs du Grand-Figeac, qu'ils soient élus ou responsables de la société civile, sont conscients de la nécessité d'une implication forte du plus grand nombre possible d'habitants dans des actions de transition énergétique.

Par le passé, le Conseil de Développement du Pays a permis aux élus, aux entreprises et autres acteurs du territoire de se connaître. Le nouveau Conseil de Développement du PETR souhaite travailler en priorité sur la mobilité. Le rôle de ce Conseil sera déterminant pour identifier et atténuer les résistances au changement, pour créer du lien et démultiplier les actions dans les six secteurs géographiques du Grand-Figeac.

Figeac ENR : un projet une société territoriale d'énergie renouvelable

La société civile, organisée au sein de la coopérative agricole et de territoire « Fermes de Figeac » et du PTCE associatif « Figeacteurs », ont élaboré une proposition de partenariat à l'attention du Grand-Figeac dont les objectifs sont de « produire de l'énergie en circuit court » pour :

- Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables du territoire (bâtiments et terrains publics et privés), aujourd'hui non exploités ;
- Lever les obstacles liés à la production d'énergies renouvelables grâce à la mutualisation des compétences et des ressources ;
- Consolider la faisabilité des projets et maximiser les retombées économiques sur le territoire grâce à une approche collective et participative.

L'organisation proposée repose sur la volonté d'agir pour le territoire et le savoir-faire accumulé par trois membres complémentaires et fondateurs d'une SAS à capital variable : le Grand-Figeac porteur de la dynamique territoriale et garant de l'intérêt général, la coopérative Fermes de Figeac chargées de l'ingénierie administrative, technique et financière, et l'association Figeacteurs en charge de l'animation de la société, de l'accompagnement des projets et de la diffusion de la démarche.

L'ambition portée est d'être rejoint par des collectivités, des entreprises et des particuliers et ainsi d'associer un nombre croissant d'acteurs et de porteurs de projets à travers un apport en capital ou via la location de toitures ou de terrains.

Figeac ENR pourrait ainsi porter la réalisation de projets d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, hydroélectricité...) à forte plus-value pour le territoire et ses acteurs grâce à des montages financiers optimisés mobilisant des ressources bancaires classiques et les capitaux propres de Figeac ENR, issus des habitants, des collectivités locales et des entreprises.

La gouvernance de Figeac ENR est alors envisagée de sorte à ce que les membres fondateurs restent majoritaires dans les décisions, pour que la structure reste aux mains du territoire. Le partage des bénéfices est aussi imaginé de sorte à financer de nouveaux investissements en faveur de la transition énergétique.

Et demain ?

Dans sa prise de responsabilité et son engagement sur son projet de transition énergétique, le Grand-Figeac se donne de fait une mission d'impulsion, de sensibilisation et d'animation territoriale. Cette mission se traduit déjà par de nombreuses coopérations prometteuses et le projet de SAS de territoire entre acteurs économiques, collectivités et habitants est à ce titre très novateur et très intéressant. L'expérience d'autres territoires (notamment au sein du réseau TEPOS) montre que la démarche est d'autant plus fructueuse qu'elle permet d'engager des projets coopératifs précis, avec les communes, les acteurs économiques, les habitants et de nombreux partenaires. Ainsi, l'intensité et la qualité des coopérations sont déterminantes pour l'efficacité de la démarche de transition.

Certains territoires comme Loos-en-Gohelle, n'hésitent pas à engager ce qu'ils considèrent comme un investissement immatériel peu coûteux en faveur de la transition énergétique : des formations ou temps d'échange sur le thème de la coopération par groupes de pairs (agents, élus, partenaires, habitants) avec des temps de partages entre groupes. Cela permet construire une compétence collective et de créer un réseau d'animation. Ce réseau d'animation intègre parfois également

l'investissement bénévole d'élus et de personnes issues de la société civile qui participent à certaines formations et qui peuvent, de manière coordonnée animer des réunions, détecter des initiatives, relayer de l'information...

L'ADEFPAT, partenaire de formation-développement du territoire s'intéresse à cette question et le Grand-Figeac, terre d'innovation et de haute technicité pourrait emprunter ce chemin.

D'autres territoires profitent de ces démarches pour investir sur la dimension transversale du projet de transition :

- En qualifiant le modèle de développement de départ : En quoi il ne serait pas durable de ne rien changer (notamment pour la viabilité des exploitations agricoles, pour les risques liés à la mobilité et à la précarité énergétique, pour la biodiversité...)
- Et en précisant le modèle souhaité : En quoi il est plus vertueux sur le plan environnemental et plus

intéressant sur le plan économique (gains en énergie, nouvelles ressources), en quoi il propose des progressions pour le cadre de vie des habitants (confort, services, mobilité, qualité de l'environnement, création de lien social avec des actions partagées...).

Inscrire la transition dans la durée

En choisissant de définir un PCAET au niveau de l'ensemble du territoire, le Grand-Figeac pourra bénéficier des moyens mobilisés par l'Etat et la Région pour encourager la réduction de la consommation d'énergie et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Toutefois, le contexte actuel laisse à penser que la part des financements publics dans l'effort d'autonomisation énergétique du territoire n'augmentera pas de manière importante. C'est pourquoi dès le départ, les financements mobilisés dans les divers programmes s'appliquant sur le territoire (PCAET, TEPCV, LEADER, PETR, ANAH...)



Credits : UNADEL

pourront utilement s'employer à définir des modalités de transformer la richesse produite sur place en moyens pérennisés de financement du développement des actions concourant à la transition énergétique. La mobilisation de l'épargne locale est dans ce sens un levier important d'implication des acteurs et de financement dans la durée de la transition.

De plus, l'existence d'une démarche active et continue d'expérimentation (notamment du point de vue financier) des nouvelles idées qui ne manqueront pas d'apparaître, tant du point de vue technique qu'organisationnel, sera une garantie supplémentaire. Celle-ci pourrait être associée à une évaluation dynamique et partagée par l'ensemble des acteurs. Aussi, l'association étroite du Conseil de Développement à l'élaboration du PCAET, à la définition des

indicateurs de suivi, à l'évaluation des étapes franchies dans l'autonomie énergétique du territoire et aux réorientations éventuelles de la stratégie peut constituer un enjeu important : le rôle que cette instance va jouer en matière de sensibilisation des habitants et des collectivités, pourra y gagner et l'ensemble du territoire y trouvera un gage d'efficacité.

A travers l'ouverture des instances de pilotage, le diagnostic du PCAET et ses données techniques pourront facilement être alimentés par des données sensibles issues de la société civile et le sens du projet ainsi largement partagé avec elle. Il est même possible de prévoir dès maintenant de travailler sur un «récit territorial» afin de créer progressivement un sens collectif et de susciter l'adhésion des habitants.

Certaines collectivités utilisent pour cela les réseaux sociaux et associent la société civile et les habitants pour créer des événements et cultiver à la fois la mémoire du territoire et affirmer collectivement son engagement dans la transition écologique.

Ainsi, le Grand-Figeac est porteur d'un potentiel extraordinaire de mise en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire autour de la transition énergétique. La capacité de mobilisation simultanée des élus, des acteurs économiques et des habitants offre de belles perspectives particulièrement encourageantes. Ce contexte prometteur profite aussi de l'attachement très fort que témoignent les Figeacois à leur territoire. L'enjeu est désormais de transformer l'essai pour atteindre collectivement l'objectif de territoire à énergie positive d'ici 2050.

Ecoute territoriale réalisée par Vincent Chassagne, Gérard Logié, Jean Maillet et Valérian Poyau pour le compte de l'UNADEL et Territoires Conseils en juillet 2017.